

Auch, le 27 Août 2020



Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

**FRANCK
MONTAUGÉ**

SENATEUR DU
GERS

VICE-PRESIDENT
DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ECONOMIQUES

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée sur la révision en cours du Règlement européen n° 853/2004 encadrant les « Etablissements d'Abattage Non Agréés » (EANA).

Les EANA permettent aux éleveurs de volailles, de palmipèdes gras et de lapins d'abattre, découper et transformer leur production sur le site même de leur exploitation.

Les règles applicables à ces ateliers restreignent leur utilisation. Par exemple, seul l'éleveur ou un membre de l'exploitation peut abattre les bêtes. La quantité maximale est limitée à 25 000 équivalents poulets par an. Le travail à façon y est interdit tout comme l'abattage rituel et la congélation. Les locaux doivent de plus respecter des normes sanitaires et d'hygiène scrupuleuses garantissant la qualité et la traçabilité des produits ainsi que la sécurité des consommateurs.

Dans l'hypothèse où la Commission Européenne viendrait à supprimer la dérogation offrant le droit de découper et transformer les produits issus des EANA, elle porterait un coup fatal à un modèle de production traditionnel contribuant à une consommation en circuit court de produits de qualité et responsables et participant du patrimoine gastronomique français.

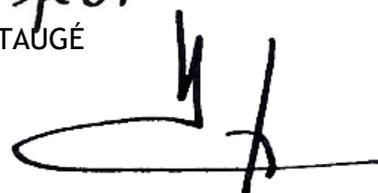
Aussi, je sollicite votre bienveillante attention afin que le Gouvernement français, dans le cadre des discussions de la Commission Européenne relatives à la révision du règlement n° 853/2004, agisse pour que soit préservé le fonctionnement actuel des EANA permettant ainsi la sauvegarde des exploitations, la valorisation des productions et des savoir-faire.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien prêter à ma requête et dans l'attente d'une intervention favorable de votre part,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Avec mes respects

Franck MONTAUGÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.